

02.04

2021

COMMUNIQUE DE PRESSE :

CAMPAGNE DE CAPTURE, DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS :

La municipalité a été informée par des associations de protection animale et des riverains du Port, de la recrudescence de chats errants sur ce secteur de Concarneau.

Afin de veiller à la non-propagation des animaux et de réguler leur nombre en évitant de nouvelles portées, la Municipalité informe les propriétaires de chats domestiques du secteur du Quai Carnot et du centre-ville, qu'une campagne de capture des chats errants puis de stérilisation et d'identification sera organisée semaine 16, soit du lundi 19 au lundi 26 avril 2021 dans le secteur de la Capitainerie (Port de pêche) Quai Est.

Cette campagne sera menée par la SACPA/Société Chenil Service dûment mandatée par la Municipalité, en partenariat avec l'Association Chats Libres qui a conventionné avec la Ville de Concarneau.

La Municipalité remercie par avance les propriétaires de chats, de veiller à ne pas laisser divaguer leurs animaux durant cette période.

En savoir plus :

Qu'est ce que le statut de chat libre ?

En 1999, une grande nouveauté est apparue : la **création du statut de « chat libre »** dans le cadre de la Loi n°99-5 instaurant l'article **L211-27** du Code rural. Les chats non identifiés vivant dans des lieux publics peuvent être **stérilisés et identifiés**, ce qui leur permet d'acquérir le statut de chat libre et le droit de vivre librement dans les lieux publics.

Selon cet article L211-27, le maire peut, par arrêté, faire procéder à de telles campagnes de stérilisation et identification, à son initiative, ou **à la demande d'une association de protection animale.**

Les chats errants sont très nombreux, ils sont des millions en France, et beaucoup, ayant grandi sans contact direct avec les humains, ne sont **pas suffisamment sociables et trop sauvages** pour être proposés à l'adoption.

Cependant, certains sont plus sociables, soit qu'il s'agisse de chats ayant grandi en maison puis abandonnés, soit que tout errants qu'ils soient, ils aient été accoutumés jeunes au contact humain. Ces chats sociables peuvent être proposés à l'**adoption**. C'est aussi le cas des chatons capturés en même temps que leur mère errante : une fois sevrés, ils sont adoptables.

La Municipalité

CONTACT PRESSE :

Christine BARBA

Chef de Cabinet du Maire

☎ 02 98 50 38 60

☎ 06 34 33 90 60

✉ christine.barba@concarneau.fr

VILLE DE CONCARNEAU

Place de l'Hôtel de Ville - BP 238

29182 CONCARNEAU

+ D'INFOS : www.concarneau.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

CONCARNEAU

Ville
Bleue

